



## Défendre nos droits, et en conquérir de nouveaux !

Les élections des délégué(e)s du personnel des salarié-es des CE et CCE de la SNCF auront lieu le 5 juin prochain ■ SUD-Rail présentera des candidat-es dans les CE et les établissements du CCE ■ Les salarié-es ne doivent pas faire les frais d'une situation dont ils ne sont pas responsables ■ Pour SUD-Rail, d'autres choix sont possibles.

Salaires à peine au niveau du SMIC, multiplication des CDD et des contrats précaires, non-remplacement des personnels absents ou des départs en retraite, fermetures d'installations, réductions des horaires d'ouverture, polyvalence et flexibilité : tous les moyens de faire des économies sur notre dos sont bons pour nos employeurs.

Pour SUD-Rail, les choses sont claires, **une part de cette situation est de la responsabilité de la SNCF** : en refusant la demande de toutes les organisations syndicales de cheminot(e)s de porter à 3% de la masse salariale la dotation aux CE, elle en met certains dans une situation budgétaire difficile ; en multipliant les restructurations, et fermant des sites, elle entraîne par ricochet des fermetures d'installations. Les restructurations de la SNCF ont des conséquences sur les personnels des CE et du CCE, et nous nous retrouvons souvent aux côtés des cheminots pour dénoncer cela.

Mais **cela ne doit pas masquer les responsabilités de nos employeurs-syndicalistes**. Se retrancher derrière l'argument, réel, de la faiblesse de la dotation ne doit pas faire oublier les choix faits par les gestionnaires : embauche à prix d'or de quelques cadres avant de décider quelques mois après de s'en séparer avec de fortes indemnités... et parfois de les réembaucher dans un autre CE ; achat de logiciels dont on s'aperçoit vite qu'ils ne correspondent pas aux besoins ; procès perdus aux prud'hommes alors qu'il aurait été plus simple et moins coûteux de respecter le droit du travail ; réfection d'installation avant de s'en séparer quelques mois ou années plus tard ; « oubli » de faire jouer la concurrence entre les fournisseurs ; heures supplémentaires et recours à l'intérim plutôt qu'embauches... **les exemples de gaspillage ou de choix hasardeux ne manquent pas, tout le monde en connaît !**

⇒ Concernant les **mesures salariales**, nos « employeurs-syndicalistes » se contentent de répercuter les augmentations accordées par la SNCF aux cheminots, comme si cette entreprise pouvait servir de modèle social... et ils profitent des bas salaires et des « allègements de charge » qui vont avec.

⇒ En **refusant d'entamer des négociations sur une rediscussion de la grille des qualifications et des salaires** qui date de près de 30 ans, qui ne reconnaît pas les qualifications et l'expérience, nos « employeurs-syndicalistes » ne pratiquent pas différemment des entreprises membres du Medef...

⇒ En **se servant de la Convention collective pour remettre en cause les usages et accords locaux**, nos « employeurs-syndicalistes » ont rogné nos acquis, souvent obtenus par la mobilisation des salarié-e-s.

⇒ En refusant de **mettre en place des CHS-CT**, avec le rôle, les moyens et les prérogatives prévus par le code du travail, les directions de CE/CCE montrent qu'il y a un véritable fossé entre les discours et les actes.

**Ces choix ne sont pas de la responsabilité de la SNCF, mais bien de nos employeurs.**

Comme le sont les questions liées au « dialogue social », la façon de considérer le personnel ou leurs représentant-e-s. Là-aussi, **de nombreux personnel CE/CCE ont du mal à croire qu'ils travaillent dans une « entreprise pas comme les autres »**. Parce que l'ambiance de travail, les relations avec la hiérarchie, bref, les « rapports humains », sont bien souvent ceux qu'on rencontre dans une entreprise « comme les autres ».

Pour SUD-Rail, nos employeurs devraient, sur ces questions aussi, donner l'exemple. On en est parfois loin !

## Quel est le sens des candidatures SUD-Rail ?

### ► *Un syndicalisme autonome, indépendant de toute direction.*

Chacun(e) le sait, dans trop d'endroits, ce n'est pas le cas de certain-es délégué-es. Les collègues qui se présentent pour SUD-Rail le font avec le souci premier de défendre vos revendications, vos conditions de travail, de rémunération, etc.

### ► *Un syndicalisme offensif.*

Si la faiblesse de la dotation SNCF est une réalité que nous combattons, nous refusons cependant que les personnels CE/CCE en fassent les frais.

Et nous pensons que des « employeurs-syndicalistes » ont des responsabilités particulières vis-à-vis des salarié-es, tant au niveau des conditions de travail et de rémunération que du « dialogue social » souvent inexistant... quand ce n'est pas encore plus grave !

Face à cette situation, nous pensons que les salarié(e)s doivent agir. Les syndicats doivent faire des propositions, organiser l'action collective.

### ► *Un syndicalisme unitaire.*

A SUD-Rail, nous pensons que l'unité syndicale est possible et nécessaire. Même si cela n'est pas toujours simple, nous pensons que nous devons mettre en avant ce qui rassemble plutôt que ce qui divise : c'est indispensable pour faire progresser les droits des collègues !

### ► *Un syndicalisme solidaire.*

A SUD-Rail, nous pensons que nous sommes plus forts rassemblés dans un même syndicat.

Les sections syndicales SUD-Rail des CE et du CCE, du nettoyage, de la restauration, des filiales SNCF, de toutes les entreprises ferroviaires privées reçoivent le soutien actif des sections syndicales de cheminots, au quotidien mais aussi lors des luttes qu'elles mènent dans leur entreprise.

### ► *Un syndicalisme de défense quotidienne.*

Dans plusieurs Comités d'établissements, au Comité Central d'Entreprise, il y a des délégué-es SUD-Rail. Ces collègues assurent la défense quotidienne des salarié-es en intervenant sur tous les problèmes qui leur sont soumis (salaires, sanctions, conditions de travail, horaires de travail, sécurité au travail, formation, etc.).

### ► *Un syndicalisme interprofessionnel.*

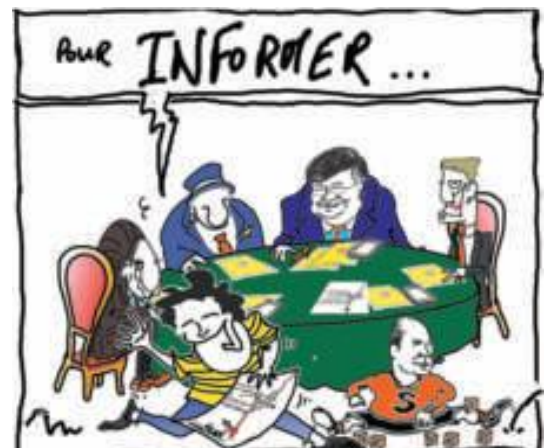
Notre syndicalisme est ancré sur le terrain professionnel et se pratique au quotidien sur nos lieux de travail. Mais nous pensons que cela ne suffit pas : Parce que sur les enjeux de société (pouvoir d'achat, Code du travail, retraite, service public), nos intérêts sont les mêmes que ceux des autres salarié(e)s, c'est avec eux que nous pouvons faire échec aux projets du gouvernement et du Medef.

Il y a déjà des délégué-e-s SUD-Rail au siège du CCE, dans des établissements de province du CCE, dans plusieurs CE.

Nos employeurs ne souhaitent pas que SUD-Rail voit son nombre de délégué-es encore augmenter.

Mais, heureusement, ce sont les salarié-es qui choisissent leurs délégué-es...

Alors, à vous la parole.



## Et à la Commission paritaire ?

Conséquence de la loi sur la représentativité syndicale issue de la position commune Medef/CGT/CFDT, seules la CGT et SUD-Rail ont des représentant-es dans le collège salariés de la Commission paritaire, puisqu'il faut faire 10% des voix au niveau national(c'est-à-dire en additionnant les voix obtenues dans les divers CE et établissements du CCE) pour y participer. Nous pensons que cela n'est pas une bonne chose pour le pluralisme syndical, pour les libertés syndicales, pour les salarié-es !

Côté employeurs, le collège est constitué, à ce jour, du directeur du CER de Bordeaux (Président de la Commission paritaire), du directeur du CCE, de la secrétaire du CE Gérant de l'Infrastructure et du secrétaire du CER de Paris Est.

**Mais s'il y a bien le même nombre de représentant-e-s des salariés et des employeurs, la voix du président de la Commission paritaire compte double : le collège employeurs impose, en fait, ses décisions... sauf quand les salarié-es se mobilisent !**



Lors des réunions de la Commission paritaire, les collègues qui représentent SUD-Rail portent les revendications légitimes des salarié-es des CE et CCE de la SNCF.

Nous demandons à chaque réunion que soient notamment abordés :

► la rediscussion de l'ensemble de la grille des salaires, obsolète, et qui ne reconnaît ni les responsabilités, ni les compétences, **discussion indispensable pour régler les problèmes de tassement de la grille** qui touche toutes les catégories de salarié-es.

► le déblocage de la majoration « anniversaire en % » (ancienneté) actuellement limitée à

20%, afin de permettre une progression tout au long de la carrière, pour l'ensemble du personnel (exécution, maîtrise, cadre). Cette mesure est d'autant plus nécessaire qu'à chaque contre-réforme (2003, 2010, 2013), l'âge de départ en retraite a été reculé et que suite à la nouvelle contre-réforme des retraites, nous devons travailler plus longtemps.

► dans le cadre des points supplémentaires au titre du déroulement de carrière, l'attribution de 3 points tous les 3 ans, au lieu de 4 ans actuellement, sans limite de points.

► le scandale du mécanisme de l'indemnité différentielle suite à la mise en place de la nouvelle convention collective de 2010, indemnité qui diminue à chaque augmentation des minimas des coefficients.

**Le collège employeurs refuse d'aborder ces questions et d'ouvrir de véritables négociations !**



A chaque « gratification exceptionnelle » accordée par la SNCF aux cheminot-es, SUD-Rail intervient auprès du Président de la Commission paritaire pour que les personnels CE/CCE bénéficient d'une mesure identique, dans les plus brefs délais.



La mise en place d'une **complémentaire santé** avec prise en charge majoritaire par l'employeur pour l'ensemble des personnels des CE/CCE est une revendication de longue date de SUD-Rail et des salarié-es.

Pendant des années, le collège employeurs a refusé d'en discuter, se contentant de dire que « ce n'était pas possible ». Mais **depuis 2013, la mise en place d'une mutuelle d'entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 est une obligation légale...** et le collège employeurs est donc obligé de traiter ce point.

Lors des premières discussions sur le sujet, SUD-Rail a souligné l'importance de tenir compte des situations particulières par exemple pour le cas de salarié-es qui ont déjà une mutuelle personnelle, ou dans le cas où le/la conjoint-e a aussi une mutuelle obligatoire dans le cadre de son travail.



# SUD-Rail, un syndicalisme qui privilégie l'information aux salarié-es.

Après chaque négociation nationale de la Commission paritaire, SUD-Rail publie un compte rendu destiné à tou-tes les salarié-es... et c'est bien normal, parce que cela les concerne !

Seul SUD-Rail fait un compte rendu après chaque réunion. Avec beaucoup moins de moyens que d'autres syndicats, nous faisons plus car nous privilégions l'information du personnel.



Tracts, bulletins, comptes-rendus de réunion, etc... nous pensons que l'information aux salarié-es doit être une priorité.

Trop souvent, nous sommes isolé-es dans nos CE ou établissements du CCE, ignorant ce qui se fait parfois à quelques dizaines de kilomètres. Alors que nous faisons le même travail, que nous rencontrons des problèmes similaires et que nos inquiétudes sont les mêmes, il est important que l'information circule. Nous nous y employons avec nos moyens !



☛ **Solidaires**, parce que c'est ensemble que nous réussirons à **faire bouger les choses**, à recréer un lien social entre tous les salarié-e-s. C'est ensemble que nous défendrons les intérêts collectifs des salarié-e-s (salaires, conditions de travail,...).

☛ **Unitaires**, parce que l'unité est l'outil essentiel à l'action. Elle permet de **créer un rapport de force afin de donner du poids aux revendications communes des salarié-e-s**. Cette communauté d'intérêts n'exclut pas les différences d'idées entre les personnes, mais la force d'un mouvement ne vient certainement pas des divisions syndicales.

☛ **Démocratiques**, car c'est à partir des idées de chacun et chacune, suscitées lors de débats, qu'émergent les projets collectifs et les revendications. **On ne fait pas à la place des salarié-es, mais on fait avec les salarié-es**. Chaque salarié-e doit être l'acteur du changement de ses conditions de travail et de vie.



Notre démarche vous intéresse, alors contactez nous !

Fédération SUD-Rail : [federation-sudrail@wanadoo.fr](mailto:federation-sudrail@wanadoo.fr) 01 42 43 35 75

**Vous pouvez trouver l'ensemble des informations du personnel CE/CCE sur le site [www.sudrail.fr](http://www.sudrail.fr)  
rubrique nos métiers : personnels CE/CCE**